
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

TROPHÉE F8BO - BOL D'OR DES QRP

RÈGLEMENT

1. BUT

Montrer les possibilités des stations de petite puissance.

2. DATE ET HORAIRE

Le contest débute le troisième samedi de juillet à 1400 UTC et s'achève le dimanche à 1400 UTC.

3. BANDES

144 MHz et au delà

4. CLASSES

- $0W < A \leq 1W$
- $1W < B \leq 5W$
- $5W < C \leq 15W$

5. REPORTS

RS(T) + numéro du QSO à partir de 001 + QTH Loc. (numérotation séparée sur chaque bande)

6. POINTS

1 point/km pour toutes les bandes.

7. MULTIPLICATEURS

Le total des points/km est multiplié par 1 sur 144 MHz, par 5 sur 432 MHz, par 10 sur 1296 MHz et au dessus.

8. TOTAL

Somme des points obtenus sur chaque bande.

9. CLASSEMENT - RECOMPENSES

Celui-ci est effectué sur le total des points obtenus.

Si le concurrent change de classe suivant la bande, il sera classé dans la classe annoncée la plus élevée.

Les participants "non QRP" sont invités à adresser leur CR pour les contrôles. Un classement honorifique de ces stations sera effectué.

Une coupe est remise au premier de chaque classe. De plus la Commission des Concours pourra honorer la meilleure réalisation, quel que soit le classement du concurrent.

10. COMPTE-RENDU

- Manuel : Un compte-rendu séparé par bande, sur imprimés A4-99-01 (récapitulatif) et A4-99-02 (log.), mentionnant la classe de puissance ($A \leq 1W < B \leq 5W < C \leq 15W$). et avec une description précise de l'équipement utilisé (y compris les antennes). Indiquer (pour chaque bande) le meilleur DX (indicatif, locator et distance)
- Informatisé : Un compte-rendu séparé par bande, au format IARU « reg1test ».

11. ENVOI

Au plus tard le deuxième lundi qui suit le concours, au correcteur :

- Par poste selon calendrier et liste des correcteurs publiés dans Radio-REF et sur le site <http://www.ref-union.org>
- Par email : grp@ref-union.org

12. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.